

*Si ce mail ne s'affiche pas correctement, vous pouvez le retrouver en PJ*



## **SNUDI FO 13**

Syndicat National Unifié des  
Directeurs, Instituteurs, professeur  
des écoles, psyEN et AESH du 1er  
degré  
des Bouches du Rhône  
**FORCE OUVRIERE**



**5 juillet 2022**



## **AESH du 1er degré**

### **Renouvellement des contrats à 24h**

*A l'initiative du SNUDI FO 13, un courrier intersyndical ( SNUDI FO, SNUIPP-FSU, SE-UNSA et SUD Education) a été envoyée le 20 juin pour une demande d'audience en urgence sur la question du renouvellement des contrats à 21H.*

*Nous sommes sollicités par des AESH en renouvellement de contrat dès 3 ans (2022-2025). Les informations que les agent-es nous transmettent indiquent une volonté de la part de la DSDEN 13 de renouveler les contrats uniquement sur 24h par semaine. Des AESH se retrouveraient donc obligé-es de passer d'un contrat de 21h à 24h. Or, un engagement formel avait été pris par l'administration en audience intersyndicale : tou·tes les AESH qui*

*le souhaitent pourront rester sur des contrats à 21h. Seules celles qui en feront la demande passeront à 24h. D'ailleurs, il y a des CDI à 21H par semaine. Nous demandons à ce que les AESH en renouvellement puissent avoir le choix de rester à 21H par semaine et à ce que les services de la DSDEN 13 prennent en considération la situation toujours précaire des AESH.*

Nous demandons aussi, comme cela s'est fait dans d'autres départements, que l'administration s'engage à cocher la case « fin de CDD » au lieu de « démission » sur l'attestation employeur, si les agent-es souhaitent refuser leur renouvellement. Ce serait une garantie rassurante pour les AESH qui pourraient toucher l'Allocation de retour à l'Emploi.

Nous sollicitons une audience sur ces demandes avant la fin du mois, de nombreux contrats étant à renouveler à cette période.

L'Administration essaie de passer en force avec cette information publiée sur le portail AESH13 « ***dans le cadre de la mise en place des PIAL, la quotité horaire minimale est désormais établie à 24H pour l'ensemble des renouvellements de CDD*** ».

Nous savons que les AESH sont souvent contraintes de demander à rester à 21H.

**Plus que jamais Abrogation des PIALS qui permet à l'administration de gérer les AESH à leur guise !  
Plus que jamais, revendiquons un statut de fonctionnaire, seul à même de garantir aux AESH des temps complets pour ceux qui le souhaitent, une véritable augmentation des salaires, une affectation fixe sur un établissement, une véritable formation !**



## **Compte rendu de l'audience**

**Le jeudi 30 juin, nous avons été reçus en audience par Mme Acloque, Secrétaire Générale, Mme Basset, IEN responsable SEI et Mme Veaugier, cheffe de service DPNE.**

Nous avons évoqué différentes situations obligeant les AESH à rester à cette quotité horaire.

L'administration est restée sourde à notre demande intersyndicale de maintien des 21h par semaine pour le renouvellement des contrats de 3 ans. En raison du manque d'AESH, la DSDEN 13 veut des personnels à 24H pour le fonctionnement des PIAL !

**Nous avons par contre obtenu que soit notifié « fin de contrat » en cas de non signature. Les AESH pourront ainsi toucher l'ARE.**

Nous vous invitons tout de même, pour des raisons médicales (taux d'invalidités, aidant famille, enfant notifié MDPH, etc...), à contacter le médecin de prévention pour une demande d'aménagement de poste ( demi-journée libérée par exemple)

**Coordonnées :**

[ce.medecinedeprevention@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.medecinedeprevention@ac-aix-marseille.fr)

[ce.sante@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.sante@ac-aix-marseille.fr)

[marielle.fabbricelli@ac-aix-marseille.fr](mailto:marielle.fabbricelli@ac-aix-marseille.fr)

Médecin conseiller technique (rectorat) : 04 42 95 29 41

N° du secrétariat de la médecine de prévention : 04 42 95 29 43



FO est également intervenus auprès du service de la DPNE pour que les collègues dépendant du lycée St Exupéry puissent bénéficier de la même procédure que la DSDEN pour la signature du contrat, à savoir l'envoi par mail de leur contrat et non une signature sur site.

Certains collègues habitent dans le Nord du département et vont se déplacer, sans défraiement pour 10 minutes !

**La réponse de Mme GALLETTA (DPNE) est cependant sans appel :**

***Les AESH gérés par le lycée employeur doivent venir sur site pour signer le renouvellement de contrat. Un envoi par mail ne peut se faire.***

Nous vous confirmons enfin que le temps de travail a été revu pour y intégrer les deux jours de fractionnement dont vous bénéficiez ( deux jours en plus des congés payés).

---

## Communiqué intersyndical



Monsieur Pap N'Diaye  
Ministre de l'Éducation nationale  
110, rue de Grenelle  
75007 PARIS

**Objet : Situation des personnels AESH et demande d'audience**

Monsieur le ministre,

Avant même qu'une grande concertation autour de l'école s'engage, nous vous demandons de convoquer en urgence un groupe de travail ministériel pour renégocier la grille de rémunération des AESH. Cette dernière est devenue totalement obsolète en moins d'un an, et ce n'est pas faute d'avoir alerté sur ce risque. Actuellement, seulement 3 points d'indice majoré séparent une ou un AESH en CDI dans sa 9ème année d'exercice d'une ou d'un AESH dans sa 1ère année de CDD tandis que lors de son entrée en application, la grille affichait un écart de 20 points d'indice majoré. Les deux premiers échelons (6 ans de CDD) correspondent à une rémunération au SMIC. Nous vous alertons sur la situation de grande pauvreté dans laquelle sont plongés des milliers d'AESH dans le contexte inflationniste que vous connaissez. Ce tassement des grilles supprime l'évolution et la reconnaissance de l'expérience professionnelle pour les AESH. C'est inacceptable. Vous déclarez vouloir une rentrée réussie. Par leur professionnalisme, les AESH contribuent pleinement à la réussite de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Mais cette réussite est liée aux questions de rémunération et de conditions de travail. Cela ne peut se réduire à l'annonce de l'emploi de 4000 AESH alors même que les académies peinent à embaucher.

C'est pourquoi nos organisations syndicales vous demandent de convoquer un groupe de travail sur la grille indiciaire des AESH au plus vite, étant entendu que nous revendiquons à terme un statut au niveau de la catégorie B.

Par ailleurs, nous souhaitons pouvoir être reçus en audience pour échanger sur d'autres points prégnants pour ces personnels :

- Dégradation des conditions de travail des AESH avec la généralisation des PIAL dont nous avons, à maintes reprises demandé l'abandon. Les PIAL engendrent des emplois du temps éclatés avec des personnels assurant le remplacement de leurs collègues absents, et transforment les AESH en personnels déplaçables du jour au lendemain sans aucun respect de leur travail ni de l'intérêt des élèves.
- Non renouvellement de contrats dans beaucoup d'académies y compris lorsque la Cdisation est possible.
- Les quotités travaillées incomplètes imposées aux AESH par l'Éducation nationale génèrent des salaires trop faibles pour vivre dignement de leur travail et le multi employeur ne peut pas être la solution au problème.
- Enfin, le glissement terminologique de l'élève vers l'enfant auquel nous assistons actuellement va à l'encontre d'une reconnaissance du métier d'AESH.

Dans l'attente d'évoquer ces sujets lors d'une audience que vous voudrez bien nous accorder et souhaitant vivement voir avancer les conditions de rémunérations, de travail et la création d'un statut des AESH, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, l'expression de notre attachement sincère au service public d'éducation.

Montreuil, le 27 juin 2022



## VOS CONTACTS

[aesh.snudifo13@gmail.com](mailto:aesh.snudifo13@gmail.com)

Cécile BOULAY : 06 82 19 19  
33

Magali CAMOIN : 06 81 14 44  
48



Une bonne résolution pour  
2022 ?

**J'adhère au SNUDI FO  
13 !**

*Vous appréciez les  
informations du SNUDI FO 13,  
ses réponses à vos questions,  
ses prises de positions, ses  
interventions, son activité,  
son soutien ?...*

**Alors rejoignez-  
nous !  
SYNDIQUEZ-VOUS !**

Carte 2022 disponible  
ICI

**Au SNUDI FO 13, le renouvellement n'est pas automatique :  
c'est vous qui choisissez de renouveler votre adhésion !  
Possibilité de régler en plusieurs mensualités et toujours 66%  
remboursés en crédit d'impôt !**



Vieille Bourse du travail Place Léon  
Jouhaux  
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01  
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13  
email : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)



